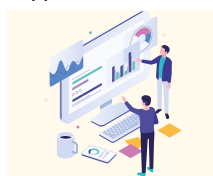


Toute l'actualité de votre ville

PIVO

Principales Informations de Villemoisson-sur-Orge

p.5
Finances
Budget
supplémentaire 2022



p.11
Dossier
Urbanisme
et habitat



p.20
Culture
Sortir à
Villemoisson



villemoisson.fr • Juillet 2022 #106



DOSSIER p.11

Urbanisme : votre bien-être et votre avenir

sommaire

Édito	3
Conseil municipal	4
Finances	5
Travaux	6
Urbanisme	7



État-civil	9
Scolaire	10
Égalité femme-homme	10
Dossier Urbanisme et habitat	11
Je passe au vert	15
Vie économique	15
Solidarité	16
Jeunesse	17
Associations	18
Jumelage	19
Sortir à Villemoisson	20

Suivez l'actualité de votre ville :
villemoisson.fr

 facebook.com/villemoisson

PIVO #106

Principales Informations de Villemoisson-sur-Orge
Tirage : 3400 ex.

Mairie de Villemoisson-sur-Orge

22, avenue du Grand Orme - 91360 Villemoisson-sur-Orge
Tél. 01 69 51 56 00

Directeur de publication : François Cholley

ISSN : 2825-1601

Rédaction (par ordre de parution des articles) :

François Cholley, V. Blanchandin, JM Diard, F. Moret Miguet,
G. Pilorget, G. Epy, L. Benedetti, R. Prieur Laurent, L. Repaire,
I. Grange, C. Everaert

Photos : F. Moret Miguet, G. Pilorget, JM. Diard, AM. Vergelin,
I. Grange, L. Benedetti, C. Everaert, Margot, Hand ball club, Aïkido
club, S. Ragaïne



Conception, réalisation : graines-octets.com

Impression : Setig - Abelia

Papier : Imprimé sur du papier offset issu de forêts
gérées durablement avec des encres végétales.

infos pratiques

Mairie de Villemoisson

22, avenue du Grand Orme - 01 69 51 56 00
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h
Mercredi, samedi (état civil uniquement) : 8h30-12h

**Pendant les vacances d'été, la mairie sera fermée au public les samedis
et les vendredis après-midi du 30 juillet 2022 au 20 août 2022.**

Le Centre Technique Municipal

12, rue des Meulières - 01 69 51 17 52
Du 1/06 au 30/09 : 7h-12h / 13h-15h30
Du 1/10 au 31/05 : 8h-12h / 13h-16h30

Cœur d'Essonne Agglomération

La Maréchaussée
1, place Saint-Exupéry
91704 Sainte-Geneviève-des-Bois
Cedex - 01 69 72 18 00

Maison de la justice et du droit

Le Trianon - 72, route de Corbeil
91360 Villemoisson-sur-Orge
01 69 46 81 50 - Permanences
des conciliateurs de justice :
mercredi 14h-16h30 sur rdv

La poste

Place du Poirier de la Farinette
91360 Villemoisson-sur-Orge
Mardi au samedi : 9h30-12h
Fermé le lundi

Pompiers : 18 ou 112 (européen)

Commissariat de police

01 69 72 17 17 ou 17

Déchèterie Saint-Michel-sur-Orge

(Accès avec carte)
Techniparc - Rue d'Alembert
91240 Saint-Michel-sur-Orge
N° indigo : 0 820 62 91 91
Lundi au vendredi : 10h-12h / 13h-17h
Samedi : 9h-12h / 13h-17h
Dimanche : 9h-12h

Pharmacies de garde

Infos sur monpharmacien-idf.fr
Appelez ou présentez-vous au
Commissariat : 254, route de Corbeil
91700 Sainte-Geneviève-des-Bois
01 69 72 17 17 avec votre ordonnance
et votre pièce d'identité.

Ramassage des encombrants

Uniquement sur RDV : 0 800 293 991

Urgences médicales et dentaires

8h-20h : votre médecin traitant. En son
absence 15 ou 112 (n° européen).

Une question sur la distribution ou vos factures d'eau ?

Appelez la régie Publique de l'eau
de Cœur d'Essonne agglomération :
numéro vert 0 800 500 191

Une coupure électrique ?

Appelez le service dépannage du
distributeur Enedis : 09 726 750 91
Prix d'un appel local.

Une odeur ou une fuite de gaz ?

Coupez votre robinet d'arrivée de gaz
et appelez le Numéro Vert Urgence
Sécurité Gaz du distributeur GRDF
0 800 47 33 33

Accueil sans abri : 115

Allo enfance maltraitée : 119

Enfants disparus : 116 000



Des produits de qualité, des produits Bio en circuits courts,
des viandes et poissons d'origine France, des prix compétitifs.
Nous mettons un point d'honneur à rendre accessible la qualité pour tous !
Un lieu où il fait bon vivre pour faire ses courses et discuter dans le respect
des règles sanitaires.

Rejoignez-nous tous les samedis de 8h à 13h30
Nous comptons sur vous !

Chères amies et chers amis de Villemoisson



Qui se souvient encore des nombreuses restrictions du mois de janvier dues à la pandémie du coronavirus ? Cela semble déjà du lointain passé.

De nouveaux événements planétaires inattendus sont intervenus alors que nous espérions une reprise économique, de pouvoir vivre un été serein. L'agression des dirigeants russes contre un état souverain, l'Ukraine, est venue tout remettre en question dans notre quotidien. La paix et le progrès requièrent que tous les États respectent les mêmes règles, qu'on peut résumer ainsi : « ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'il vous fasse ».

Malheureusement, nous subissons les fortes hausses du prix de l'énergie, des denrées alimentaires et de certains produits, ce qui a réactivé l'inflation avec son cortège de revendications et de difficultés.

Chacun a pu constater la hausse du prix des carburants à la pompe. C'est bien pire pour les collectivités qui ne bénéficient pas du prix régulé de l'énergie et qui ont déjà subi une hausse de 43 %. Nos fournisseurs pour la restauration et les fournitures scolaires se sont précipités pour tenter de nous imposer des hausses « de précaution » à hauteur de près de 10 %. Heureusement notre bonne situation financière nous permet de faire face et de maintenir nos investissements de réduction des dépenses émergées en remplaçant des chaudières et des fenêtres par exemple.

Parallèlement, il n'y a jamais eu autant de déménagements sur la commune avec les incertitudes que cela entraîne sur les effectifs scolaires au-delà des emménagements dans les nouveaux logements construits qui étaient anticipés. Pour simplifier les inscriptions aux services municipaux et la facturation, nous allons passer une nouvelle étape dans la dématérialisation.

La guerre en Ukraine nous a conduits à accueillir trois familles - femmes et enfants - que nous avons hébergées du jour au lendemain dans des logements de la commune. En effet, la solidarité n'est ni un concept abstrait ni un slogan mais avant tout une pratique d'humanité et une volonté qui peut s'exercer directement.

Voilà, ce premier semestre devait être celui du retour à la normale. En réalité, nous avons basculé brutalement dans une nouvelle période inédite et incertaine. Nous l'abordons toujours avec autant de confiance et de détermination pour l'avenir de la commune et de ses habitants. ■

Avec mon dévouement,
François Cholley, votre maire.

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL...

...du 8 février 2022

Une minute de silence est observée en hommage à Monsieur Olivier Léonhardt, sénateur, ancien maire de Sainte-Geneviève-des-Bois, ancien Président de la communauté du Val d'Orge décédé des suites d'une longue maladie.

Installation de Monsieur Roger Gahery, conseiller municipal, suite à la démission de Madame Charlotte Daniel

Le conseil municipal a adopté les points suivants à l'unanimité :

- le projet de pacte de gouvernance entre Cœur d'Essonne Agglomération et ses communes membres,
- le projet de la vidéoprotection sur la ville,
- la demande de subventionnement dans le cadre de la DETR 2022 pour l'aménagement du cimetière,
- la demande de subventionnement dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local 2022 pour la rénovation thermique des bâtiments communaux mis à disposition des associations,
- le débat sur la protection sociale complémentaire des agents communaux,
- 3 abstentions : Mmes Benedetti, Moret Miguet et Dachicourt : la création d'un emploi d'adjoint administratif non-titulaire pour besoin occasionnel pour une durée de 6 mois à raison de 30 heures hebdomadaires),
- l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes proposée par le Département de l'Essonne afin de bénéficier d'un ENT commun sur le territoire pour ses écoles (sans incidence pour la commune),
- l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2022 (47 910 €),
- le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 200 € à l'association FCPE École,
- le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 200 € à l'association PEEP,
- la convention de mise à disposition gracieuse de salles à passer avec l'association Seniors actifs de Villemoisson,
- l'avenant à la convention « opération de revitalisation de territoire » (ORT). ■

...du 29 mars 2022

Le conseil municipal a adopté les points suivants à l'unanimité :

- les statuts modifiés du syndicat intercommunal pour l'étude et l'aide aux personnes handicapées, et la nouvelle compétence liée à l'aide aux aidants,
- l'adhésion des communes de Juvisy-sur-Orge et de Savigny-sur-Orge au SMOYS au titre de la compétence relative aux infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) dans le cadre de la mobilité électrique,
- la création de vingt-quatre emplois saisonniers destinés aux jeunes habitants de la ville, âgés d'au moins 16 ans révolus au 1er juillet 2022, pour une durée de 35 heures de travail par emploi en juillet et août 2022

Le conseil municipal a adopté le point suivant à l'unanimité (2 abstentions : Monsieur Novel et Madame Guiraudon) :

- le taux des impôts directs locaux sans changement à percevoir au titre de l'exercice 2022 comme suit :
 - 32,62 % pour la taxe foncière (bâti),
 - 42,81 % pour la taxe foncière (non bâti). ■

...du 7 juin 2022

Le conseil municipal a adopté les points suivants :

À l'unanimité : a pris acte sans observation ni réserve du compte de gestion dressé pour l'exercice 2021.

À la majorité (3 contre : M. Novel, Mme Guiraudon, M. Mouton) : a approuvé le compte administratif 2021 du budget de la commune.

À l'unanimité : a décidé d'affecter le résultat 2021 du budget principal comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté, art. 002	1 775 877,78€
Résultat d'investissement antérieur reporté, art. 001	- 682 781,40 €
Section d'investissement, art. 1068	774 540,49 €

À la majorité (3 contre : M. Novel, Mme Guiraudon, M. Mouton), a adopté par chapitre le budget supplémentaire au budget principal, lequel s'équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
de Fonctionnement	+ 1 884 877,78 €	+ 1 884 877,78 €
d'Investissement	+ 2 910 286,49 €	+ 2 910 286,49 €

À l'unanimité :

- a décidé d'admettre en non-valeur divers produits irrécouvrables pour un montant total de 2 836,35 €.
- a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention portant garantie d'emprunt et réservation de 4 logements au bénéfice de la ville dans le cadre d'un programme de construction de logements sociaux sis 80 route de Corbeil avec Seqens.
- a sollicité une subvention la plus élevée possible auprès de la Région Île-de-France pour le projet d'installation d'une vidéoprotection sur le territoire de la commune dans le cadre du « bouclier de sécurité ».
- a décidé de la création d'un comité social territorial commun compétent à l'égard des agents de la commune et du CCAS de Villemoisson-sur-Orge ; décide de placer ce comité social territorial commun auprès de la commune de Villemoisson-sur-Orge.
- a fixé le nombre de représentants titulaires du personnel à trois (3), et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ; décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit trois (3), et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ; décide le recueil par le comité social territorial de l'avis des représentants de la collectivité.
- a décidé de la création de quatre emplois permanents à temps complet, suite à des avancements de grade :
 - d'adjoint administratif principal de 2^e classe
 - d'adjoint technique principal de 2^e classe
 - d'agent de maîtrise principal
 - d'ATSEM principal de 1^{re} classe
- a adopté l'avenant au contrat groupe d'assurance statutaire du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France 2019-2022 relatif aux évolutions statutaires modifiant les obligations statutaires des collectivités territoriales.

À la majorité (3 contre : M. Novel, Mme Guiraudon, M. Mouton), a adopté le règlement pour la fréquentation des services de la restauration scolaire et extrascolaire, de l'animation pendant la pause méridienne et de l'étude. ■

EXÉCUTION DU BUDGET 2021 (EN K€)

Clôture des comptes

Ratios financiers/habitant

(strate : communes de 5 000 habitants à moins de 10 000)

Informations financières (euros / hab)	Valeurs communales ⁽¹⁾	Moyennes nationales de la strate ⁽²⁾
Dépenses réelles de fonctionnement	654	1 014
Produits des impositions directes	477	507
Recettes réelles de fonctionnement	737	1 127
Dépenses d'équipement brut	62	309
Encours de la dette	29	802
Dotation globale de fonctionnement	66	153

(1) 2021 - (2) source : DGCL 2020

- Le taux de réalisation de nos recettes 2021 a été de 103,4 % et celui de nos dépenses de 94 % traduisant la maîtrise de la gestion quotidienne.
- L'excédent disponible s'est élevé à 1 776 k€ pour l'essentiel en investissement, avec le report en 2022 de la rénovation des fenêtres, de la vidéoprotection.
- Une dette faible qui continue de baisser.

Budget supplémentaire 2022

Il s'agit de reprendre l'excédent 2021, de procéder à son affectation, et, accessoirement de procéder à quelques ajustements sur le budget primitif.

Fonctionnement

Recettes	1 885 k€
Reprise d'excédent 2021	1 776 k€
Impôts et taxes (ajustements)	109 k€
Dépenses	1 885 k€
Hausse prix énergie	146 k€
Charges de personnel, revalorisation	100 k€
Dotation aux provisions	30 k€
Dépenses imprévues	395 k€
Transfert supplémentaire à la section investissement	1 214 k€

Investissement

Recettes	2 910 k€
Transfert de la section de fonctionnement	1 214 k€
Dotation fonds de réserve	-101 k€
Subvention d'investissement (RAR)	11 k€
Report subventions	945 k€
Opération d'ordre	66 k€
Excédents de fonctionnement capitalisés	775 k€
Dépenses	2 910 k€
Dépenses imprévues	140 k€
Résultat reporté	682 k€
Opération d'ordre	66 k€
Subvention versée	40 k€
Travaux grands programmes	1 879 k€ ⁽³⁾
Reste à réaliser	103 k€

(3) 1 879 k€ qui se décomposent ainsi :

500 k€ vidéoprotection
516 k€ remplacement fenêtre et portes
240 k€ provision terrain foot synthétique
240 k€ provision achat
76 k€ réfection toit ALSH
65 k€ remplacement 2 chaudières
50 k€ équipement vidéo projecteurs écoles
Etc.



VOIRIE ET BÂTIMENTS



1



2



3



4

ESPACES VERTS



5



6



7

- 1 - Travaux aggro avenue du Grand Orme
- 2 - Réfection logement d'urgence
- 3 - Réfection rue d'Orgeval
- 4 - Mise en place du Padel (tennis)
- 5 - Prairie fleurie église
- 6 - Préparation de la stèle "Honneur" en mairie
- 7 - Préparation du fleurissement de la stèle

La vidéoprotection va bientôt devenir une réalité

Le projet de vidéoprotection de la ville a été adopté par le conseil municipal, le 29 mars 2022.

Une cinquantaine de caméras seront installées progressivement sur la commune à partir de fin 2022 et ce, jusqu'en 2023.



En premier lieu, il est bon de rappeler tout de même que notre ville n'est pas une ville sinistrée en matière de délinquance même si, à certains moments, le nombre de méfaits pourraient le laisser croire.

Cependant, elle est victime de son image de tranquillité accueillant une classe moyenne parfois aisée qui attire quelques malfrats. Ces derniers pensent que le risque est limité pour eux car il n'y a pas comme dans certaines villes voisines de moyens de surveillance.

Le dispositif permettra de réduire en partie les différents méfaits régulièrement constatés (cambriolage, vols en tout genre, nuisances nocturnes, détériorations de biens publiques, dépôts sauvages...) en faisant fuir leurs éventuels auteurs.

La possibilité de les détecter et de lire les plaques même de nuit permettra un suivi de leur déplacement et devrait aider à la résolution de plusieurs affaires. Une réunion publique dont la date n'est pas encore définie sera programmée pour présenter à la population le dispositif et répondre aux questions légitimes de préservation de la vie privée sachant que ce sujet est particulièrement bien encadré par les lois concernant ce genre de dispositif. ■

RAPPEL SUR...

...La taille des haies

Depuis la sortie du PIVO de mai 2021 où un article rappelait les règles concernant la taille des haies implantées en terrain privé, il semble qu'il faille encore les rappeler. Vous trouverez ci-dessous l'extrait de cet article concernant les règles ainsi que la carte des secteurs concernés.

Depuis la disparition de la ZAC intégrée au PLU en 2012 (zone couvrant les secteurs PLU UF, UK et UI en jaune sur la carte), ces dispositions n'ont plus cours et les haies sont de la seule responsabilité des propriétaires. Pour s'assurer des limites des terrains, il suffit de trouver les bornes d'arpentage qui se situent devant les haies. Ainsi, en théorie, depuis 2012, l'entretien de ces haies devrait être assuré par chaque propriétaire. **Cependant, le service technique continue cet entretien en suivant un processus progressif de retrait de ce service.**

Selon les règles générales du PLU la hauteur des haies en limite de voies est de 1,80 m maximum sur l'ensemble de la commune. Étant donné le volume des haies à tailler, le service technique continue d'appliquer les hauteurs préconisées initialement de 1,50 m dès lors qu'elles donnent directement (sans clôture) sur la voie publique, même si quelques résidents souhaitent des tailles plus personnalisées, ce qui est source de confusion et d'erreurs... Inévitables.

Quelles sont les règles dorénavant ?

- Le service technique continuera à faire la taille des haies d'une hauteur de 1,50 m* uniquement dans les zones historiques définies (UF, UK et UI en jaune sur la carte) ;



Plan de zonage (en jaune la taille des haies sera assurée par le Service technique).

- Si des arbres de ces haies sont morts ou vieillissants, ils ne seront pas remplacés par le service technique mais par le propriétaire s'il le souhaite. Si le remplacement est effectué par le propriétaire, l'entretien de la haie devient complètement et définitivement à la charge de ce dernier, comme l'est l'entretien et le remplacement de la clôture ;
- Les haies en-dessous et au-dessus de cette hauteur de taille seront à la charge de leur propriétaire. ■

* La taille par le service technique sera maintenue pour les haies de taille différente de 1,50 m uniquement pour les personnes âgées qui ne sont plus en état physique de tailler les haies eux-mêmes. Mais, dans la mesure du possible, il leur sera demandé de réduire la hauteur des haies à 1,50 m.

...L'entretien de vos trottoirs

Par un arrêté municipal du 26 avril 2018 relatif à l'entretien des trottoirs et des caniveaux, le désherbage des trottoirs doit être réalisé par un arrachage ou binage effectué par l'occupant riverain car le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit. Quant à l'état des avaloirs près des trottoirs, les propriétaires et locataires doivent veiller à ce que ces deniers ne soient pas obstrués pour permettre l'évacuation des eaux pluviales. ■



Merci à tous pour les efforts consacrés à l'entretien de nos rues !

INCIVILITÉ ROUTIÈRE

Un mal en expansion

Malgré la mise en place de ralentisseurs, de panneaux de signalisation rappelant les vitesses à respecter, de radars pédagogiques, le bilan des incivilités routières ne cesse de montrer qu'elles sont en augmentation régulière.

Aujourd'hui, beaucoup de personnes ne s'arrêtent pas au panneau STOP et ce, parfois, sans visibilité mettant en danger les piétons dans certaines zones. Les conducteurs concernés ne sont pas seulement de jeunes en mal de sensations qui adoptent des comportements inconscients et très dangereux pour eux-mêmes et pour les autres mais également des conducteurs plus sages qui pensent pouvoir s'affranchir des règles de sécurité routière. Il semble important de rappeler que beaucoup de piétons et de vélos circulent dans Villemoisson-sur-Orge car beaucoup de trottoirs et de petits chemins offrent cette formidable possibilité. Ces incivilités mettent en danger ces déplacements et, notamment, les enfants aux heures d'entrée et de sortie scolaire. ■

ŒUVRE-HOMMAGE

Les valeurs républicaines au cœur de la ville

Le jeudi 19 mai 2022, 220 ans jour pour jour après le décret du 29 floréal an X (19 mai 1802) portant création de la Légion d'honneur, a été dévoilée devant la Mairie l'œuvre dédiée à cet Ordre prestigieux, qui distingue encore aujourd'hui les citoyen(ne)s les plus méritant(e)s.

En présence de **parlementaires** (la députée Marie-Pierre Rixain, la sénatrice Daphné Ract-Madoux et le sénateur Vincent Delahaye), de **représentants de la Société des Membres de la Légion d'honneur** (SMLH) de l'Essonne, d'**élu(e)s**, les représentants d'association d'anciens combattants, d'**agents** et **citoyen(ne)s** villemoissonnais(e)s, M.le Maire, a souhaité insister sur la notion d'honneur, qui « conserve toujours **une capacité de rassemblement et de dépassement** ». M. Cholley a également souligné que l'œuvre dévoilée avait été créée par un artiste lié à la commune (José Aguilar Flacón est agent communal) et qu'elle était de plus « durable », tant de par les valeurs qu'elle porte que par les matériaux nobles dont elle est faite : le fer et la pierre, que l'on peut façonner et polir.

M. le Maire a rappelé les objectifs poursuivis par le Premier consul Bonaparte quand il créa la Légion d'honneur : **réconcilier les Français**, les fédérer autour de l'idéal commun de l'honneur – individuel et national -, unir le courage des militaires aux talents des civils... Pour mieux mettre en avant les vertus civiques, le **dévouement au service du Bien commun**, parfois jusqu'au sacrifice. Ce qu'annonce la création de la Légion d'honneur est majeur : seule compte désormais la reconnaissance du **seul mérite individuel** acquis et non transmis.

L'honneur se gagne par des actes admirés par la collectivité : l'honneur est un attribut collectif, comme la vertu est un attribut individuel. M. Cholley, a rappelé aussi tout le sens que prend ce terme dans la devise de la célèbre **École Polytechnique** fondée depuis 1794 sur les piliers de la méritocratie républicaine (« *Pour la Patrie, les Sciences et la Gloire, reflet de l'Honneur* ») avant de conclure son discours par la si éloquente formule d'Alfred de Vigny : « *L'honneur, c'est la poésie du devoir* ».

Jean-Michel Diard, adjoint aux travaux, a détaillé tout le processus de la création de l'œuvre (un bouillonnement créatif à partir d'une idée et surtout... plusieurs centaines d'heures de travail), avant de la présenter :

- **La médaille**, centrale, symbolisant l'ensemble des valeurs républicaines.
- **L'abeille**, représentant le travail, l'effort individuel et collectif au profit de l'intérêt commun.
- La couronne de **laurier** symbolisant la **Gloire** (celle acquise par le Mérite exceptionnel, le strict opposé de la gloriole) et les feuilles de **chêne**, la **Force** (la force d'âme, et non celle qui oppresse).



De gauche à droite : Jean-François Morève (SMLH), Daphné Ract-Madoux (Sénatrice), Jean-Michel Diard (Adjoint), José Aguilar Falcón (l'artiste), François Cholley (Maire), Marie-Pierre Rixain (Députée), Vincent Delahaye (Sénateur et vice président du Sénat).

- **La déesse Cérès**, divinité romaine de l'Agriculture et de la Fertilité, incarne depuis 1848 l'idée d'une République de bien-être, de prospérité et de concorde.

La Légion d'honneur distingue depuis plus de deux siècles des **citoyen(ne)s d'exception** : d'abord signe d'appartenance à une noblesse impériale, elle s'est muée, au fil du temps, en ce si bel oxymore qu'est **la noblesse républicaine**. L'ironie de l'Histoire a voulu que ce soit notre ami José, dont les aïeux résistèrent en Espagne à l'envahisseur napoléonien, qui vienne incarner avec force **cette noblesse-là : celle de qui voue toute son énergie à agir et créer en pleine générosité et liberté.** ■



Ressources, idées, projets liés aux valeurs civiques : g.pilorget@villemoisson.fr
06 09 66 27 68

8 MAI 2022

Discours du maire

Discours prononcé par François Cholley, maire.

L'Union Européenne voulue par Charles de Gaulle et Konrad Adenauer a été une réussite, le dépassement de la réconciliation franco-allemande. Il n'y a plus à s'interroger sur cet acquis.

Pour autant, cette réussite ne saurait suffire car elle a ses limites. Nous l'avons ressenti avec la gestion de la pandémie, nous l'éprouvons avec la guerre intentée en Ukraine par les dirigeants de la Russie.

Nous redécouvrons l'arrivée de réfugiés avec des familles ukrainiennes chassées par la guerre. Nous nous honorons d'avoir accueilli du jour au lendemain 3 familles avec leurs enfants. En pensant à la résistance ukrainienne, je citerai Maximilien de Robespierre qui a dit « Vos ennemis font une guerre d'armée, vous faites une guerre de peuple ».

Nous redécouvrons les pénuries, ce furent les masques et c'est maintenant l'huile, ce qui n'est rien à côté du manque de blé qui va sans doute affecter le continent africain.

Nous redécouvrons la guerre à nos portes alors que nous avons voulu oublier trop vite notamment celle de la Yougoslavie, pourtant encore plus proche.

Nous redécouvrons un monde imparfait, un monde dans lequel le libéralisme des échanges ne conduit pas nécessairement à la démocratie, un monde dans lequel le totalitarisme, l'impérialisme, la violence du fort envers le faible n'ont pas disparu.



Nous redécouvrons que la grandeur passée de la France ne suffit plus à impressionner certains pays qui ne nous veulent pas toujours du bien ou plus simplement nous méprisent.

Nous redécouvrons que nos souhaits d'une société respectueuse de l'environnement, solidaire envers tous, ne sauraient à l'évidence servir de modèle à des régimes qui ont leur propres ambitions et valeurs.

Nous redécouvrons que pour être respectés, pour être libres, il faut disposer de forces de défense à la hauteur, il faut disposer de la souveraineté, notamment alimentaire et énergétique. C'était bien le sens de l'Union Européenne à l'origine, lequel s'est évaporé au fil des élargissements, d'un libéralisme sans précaution ni contrepartie.

Au final, nous devons retrouver les idéaux qui animaient nos parents à l'issue de la seconde guerre mondiale que nous célébrons ce jour. Ces idéaux d'une France souveraine, respectée, autonome, fière, ambitieuse, conditions de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. ■

Mariage

La municipalité leur souhaite tous ses vœux de bonheur.

Février 2022

26 : Aline Soret et François Jutard

Mai 2022

07 : Ann Moulin et Abdoulaye Faye

Naissances

La municipalité leur souhaite la bienvenue.

Janvier 2022

13 : Delia Cannavale
25 : Olympe Rouffia
26 : Lucie Lager

Février 2022

02 : Hector Galopin
06 : Timothé Peyrottes
25 : Salomé Kore

Mars 2022

09 : Noah Cojande
22 : Mohamed-Haroun Chernane
26 : Wynona Pelloille

Avril 2022

12 : Julie D'Heygère
16 : Marwa Arabat
18 : Dario Siena
23 : Louise Claudel
24 : Sarah Andrieux Sérot

Mai 2022

10 : Selma Laoulabane
11 : Stella Jalet

Décès

La municipalité présente ses condoléances aux familles.

Janvier 2022

Jacques Pouylau 87 ans
Josette Audigé (L'hôpital) 87 ans

Février 2022

Jean Luiggi 93 ans
Augusto Neves 83 ans
Alain Fontanesi 85 ans
Michel Cailloux 73 ans
Ginette Duburg 87 ans

Mars 2022

Mauricette Mouraud (Caillard) 92 ans
Avelino Durão da Fonseca 82 ans
Terence Dracon 37 ans
Germaine Papon (Dussaux) 97 ans
Claude Manon 90 ans
Philippe Lefèvre 82 ans
Yvon Gangneux 88 ans
Olivier Vanderaert 63 ans

Avril 2022

Georges Martin 92 ans
Marcelle Le Dren (Jammet) 99 ans
Josiane Sailliet 90 ans
Charles Tommy-Martin 93 ans
Claude Somet 84 ans
Jean Aubessard 85 ans
Marcelle Balch (Dabini) 97 ans
Jean-Luc Borne 68 ans

Mai 2022

Gisèle Boniolo (Corduant) 82 ans
Pierre Inacia 89 ans

état-civil

CME

Potagers partagés

Le Conseil Municipal d'Enfants a installé 4 potagers partagés au sein de la commune : un, à l'entrée de la médiathèque, sous les fenêtres de la salle du CME - un, place du Poirier de la Farinette près de la Mairie - deux, au Manoir du Vieux Logis.



Fraises, tomates cerises, plantes aromatiques, radis, carottes ont été plantés. Des modes d'emploi des potagers vont être installés très prochainement et les habitants vont être sollicités pour leur entretien (arrosage et mauvaises herbes), la récolte des fruits et légumes et la cueillette des herbes aromatiques. Des petites réunions par quartier vont être organisées et le tissu associatif consulté et associé également. Un joli projet fédérateur. ■

SERVICES

Dématérialisation des inscriptions

Comme beaucoup de communes en France mais aussi en Essonne, dans les communes voisines, Villemoisson-sur-Orge a souhaité faire évoluer les modes d'inscriptions et de paiement à ses services.

C'est chose faite pour la commune qui a voté au dernier Conseil municipal la dématérialisation pour l'inscription et le paiement aux services communaux tels que la cantine et l'étude. Fruit d'un long travail, ce projet a pour but de lutter contre le gaspillage alimentaire, de simplifier le travail de parents, de faciliter la gestion du personnel afin d'offrir un service de qualité aux enfants pendant la pause méridienne. Un chantier sur lequel chacun a été invité à participer. Agents communaux, fédérations de parents d'élèves et Élus. Qu'ils en soient remerciés. En attendant la mise en place de ce projet à la rentrée scolaire de septembre, nous souhaitons à tous les enfants de bonnes vacances d'été. ■



Inscription à J-8 pour la cantine et à J-5 pour l'étude
Paiement sur le portail famille :
<https://villemoisson-sur-orge.les-parents-services.com>
Par mail : inscription@villemoisson.fr ou en mairie

égalité femme-homme

LOI RIXAIN

Du nouveau pour la cause des femmes depuis le 24 décembre 2021 !



Après la loi du 13 Juillet 1965 permettant aux femmes d'ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de leur mari, puis la loi Copé-Zimmermann qui a œuvré à une juste représentation entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des grandes entreprises, la loi Rixain adoptée le 24-12-2021 va permettre d'accélérer l'égalité économique et professionnelle entre les femmes et les hommes.

Aujourd'hui, s'il existe une égalité de droit entre les femmes et les hommes, en pratique de fortes inégalités persistent :

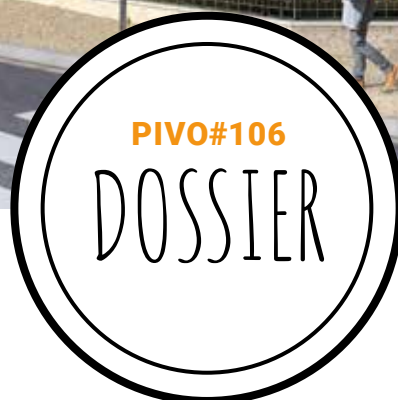
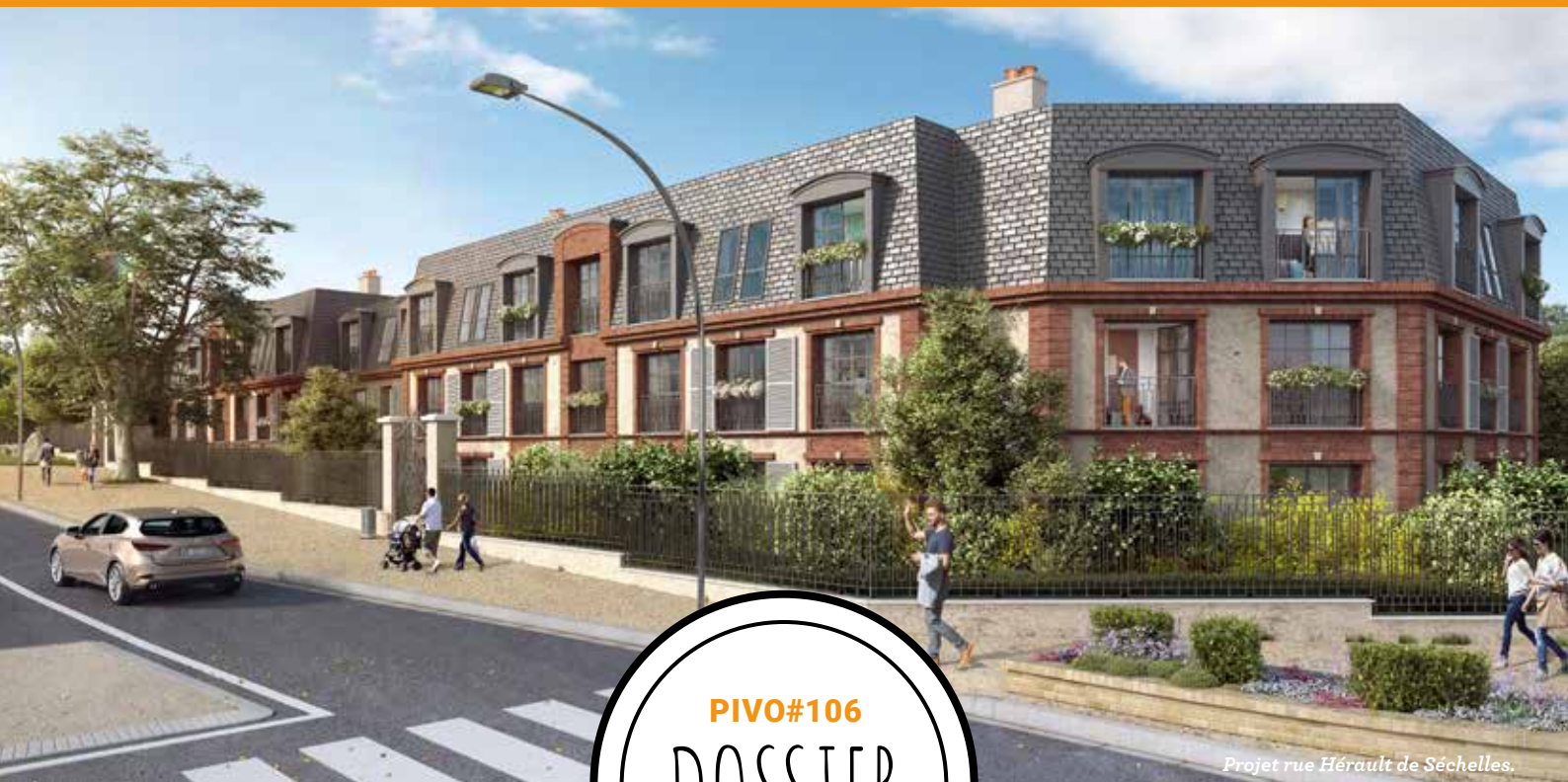
- L'écart de rémunération globale entre les femmes et les hommes est de 22 % selon l'enquête de l'INSEE de 2022.
- Les familles monoparentales dont 1/3 vivent sous le seuil de pauvreté sont à 85% des mères célibataires.
- Aucune femme ne préside une société du CAC 40 et elles ne représentent que 22% des membres des instances dirigeantes des entreprises cotées en bourse.

Que va permettre cette loi ?

- Imposer le versement du salaire de la femme et des prestations sociales sur un compte individuel.
- Assouplir la procédure de droit au compte pour une femme fuyant un mari violent, afin qu'elle ne se voit pas refuser l'ouverture d'un compte personnel.
- Ouvrir des droits à la formation après un congé parental permettant de faciliter l'accès au marché de l'emploi.
- Donner la priorité aux parents solos pour obtenir une place en crèche.
- Assurer une mixité dans l'enseignement supérieur par la mise en place d'un

baromètre de l'égalité femme-homme au sein des établissements d'enseignement supérieur.

- Assurer une meilleure représentation des femmes au sein de la gouvernance des entreprises en prévoyant un quota de 30 % en 2026, 40 % en 2029 du sexe le moins représenté parmi les cadres dirigeants dans les entreprises de 1 000 salariés.
- Donner des objectifs de parité à l'opérateur public Bpifrance afin que les femmes entrepreneures puissent bénéficier d'autant de financements que leurs homologues masculins. ■ LB



Projet rue Hérault de Séchelles.

URBANISME ET HABITAT

Une recherche de bien-être devenu un enjeu de santé publique qui fait de Villemoisson-sur-Orge une commune attractive.

Pourquoi une telle envie d'habiter à Villemoisson ?

L'urbanisme se révéla sous l'effet de la crise sanitaire comme une urgence de santé publique. Pour notre commune de 7 000 habitants résidant sur 2,3 km², la conception des logements et du cadre de vie s'affirme de longue date comme une priorité vitale.

Tandis que l'actualité souligne le nombre croissant de familles quittant les zones urbaines à la recherche d'espace et de verdure, la forte attractivité de Villemoisson continue d'opérer. L'envie d'habiter notre commune ne se dément pas. Elle se traduit concrètement par un marché immobilier très actif.

Lorsqu'on est bien logé, la famille vit avec le sourire. Inversement, lorsque les individus sont confinés de façon étriquée, les médecins constatent un afflux de patients (notamment en vue d'une prise en charge de souffrances psychiques). Cet enjeu impacte très directement l'équilibre des enfants.

Le législateur s'est emparé de la question sous l'impulsion gouvernementale consacrée à la lutte contre l'artificialisation des sols. Enoncée de façon courte, cette doctrine invite à prendre soins des sols et encourage le développement de la biodiversité.

Un habitat accueillant une présence florale, des arbres et des oiseaux procure davantage de bien-être qu'une pure succession de masses bâties entourées de goudron. Notre commune se reconnaît sans peine dans cette orthodoxie.

Une orientation légale a été fixée : zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050. Si tu construis, tu compenses. Dans l'immédiat, les textes imposent avant 2030 de diviser par deux cette artificialisation. ■

Comment traduire l'idée au bénéfice des Villemoissonnais ?



UNE DOCTRINE COMMUNALE CLAIRE : PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE RÉSIDENTIEL AVEC DES SOLS DE PLEINE TERRE (nos jardins et nos espaces verts)

Les textes applicables en matière d'urbanisme sont en pratique devenus insaisissables. L'amateur de formules ésotériques et des rédactions aléatoires jubilera à la lecture du Code de l'urbanisme : succession incompréhensible de vocables techniques, terminologie identique pour désigner des concepts sans rapport entre eux, empilement de textes sans concordance dans la hiérarchie des normes.

Ainsi, des prescriptions administratives concernant la lutte contre l'artificialisation des sols tombèrent officiellement dès le 29 juillet 2019, sans attendre le texte de loi finalement adopté le 22 août 2021*.

Ces textes ont-ils été suivis d'injonctions officielles faites à notre commune ? Réponse : aucune ne fut reçue. Les choix communaux antérieurs coïncidaient très exactement avec la politique qui avait tardée à être adoptée au niveau national. En l'occurrence, l'urgence toujours reconnue par vos élus aux attentes des habitants avait primé depuis longtemps sur la littérature codifiée.

Au surplus, la volonté politique de votre équipe municipale prévaut sur la simple analyse immobilière. Notre approche des projets qui nous sont régulièrement présentés s'inscrit systématiquement dans une logique globale d'intérêt général.

* Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat et Résilience ».

DES ÉLUS COMMUNAUX CONSULTÉS EN FLUX CONTINU PAR LES PROMOTEURS IMMOBILIERS

La plupart des investisseurs immobiliers adoptent une attitude responsable en se plaçant à l'écoute de l'impulsion communale correspondant aux souhaits des habitants et des familles : préserver le cadre de vie offert par Villemoisson en y cultivant un sentiment d'appartenance.

Les opérateurs moins scrupuleux qui, sans discernement, s'abstiennent de cette précaution, agissant dans une logique de pure rentabilité financière, éprouvent ultérieurement de sévères regrets. Certains tentent vainement d'exercer des pressions adoptant une posture accusatoire, aboutissant parfois à des menaces de poursuites contre vos élus. Nous nous amusons alors à recenser les procédés de manipulations oratoires et leur cortège habituel de formules péremptives bien connues de tous (« il faut trouver une solution, c'est important, ça doit pouvoir se faire, il faut faire attention, c'est logique, ... ») jusqu'au fameux « je ne peux pas vous laisser dire ça ! ».

Nous insistons lors de ces rencontres sur l'aspiration partagée par les villemoissonnais de résider dans une commune composée très majoritairement de maisons (2 134 dénombrees), de nombreux jardins, et de peu d'immeubles (783 appartements). Ces principes sont traduits dans notre plan local d'urbanisme (vous connaissez le PLU ?).

Nous indiquons alors les exigences communales : la densité d'habitat (pas question d'implanter un immeuble en zone pavillonnaire), la priorité accordée aux surfaces de pleine terre (non artificialisées), les aménagements paysagers, le respect du voisinage, les règles de distances, le nombre de stationnements à prévoir,...

Nous évaluons dans notre analyse les effets très matériels produits sur la gestion communale (nombre d'habitants, nombre d'enfants dans les écoles, les dépenses communales induites, les ressources fiscales disponibles,...).

LA CONSTRUCTION MAÎTRISÉE DE LOGEMENTS SOCIAUX RÉPONDANT À UNE LOGIQUE INCLUSIVE



Les zones de construction d'immeubles ont été fermement délimitées autour de deux axes : l'accès par la route de Corbeil (depuis Sainte-Geneviève-des-Bois) et son prolongement route de Longpont. Les projets de logements sociaux sont logiquement implantés sur ces deux secteurs.

Nous avons arrêté la programmation urbaine permettant (à l'horizon 2025) de respecter l'obligation légale



(dite SRU) de construire 25% de logements sociaux. Ces décisions assumées soulageront la commune de la pénalité financière annuellement infligée par l'État (90 000 euros en 2021).

Nous accordons à cette programmation un soin particulier en veillant à l'harmonie urbaine dans une logique inclusive. Il strictement exclu de créer un zonage ostracisant ostensiblement les habitants qui ont besoin d'aide.

UNE RÉFLEXION D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE SUR LA ROUTE DE CORBEIL : L'ORT

Le conseil municipal a soutenu à la fin de l'année 2019 l'initiative prise par l'agglomération Cœur d'Essonne de conduire une **opération de revitalisation de territoire** (ORT) portant sur l'accès par la route de Corbeil, qui s'étend à Morsang-sur-Orge et Sainte-Geneviève-des-Bois.

La réflexion tend à restituer à cet axe routier une harmonie urbaine, et à dissiper l'image peu réjouissante renvoyée par cette artère qui prend progressivement les traits d'une enfilade d'installations hétéroclites.

Les études à venir s'intéresseront à la coexistence entre l'habitat, les services et commerces de proximité, les agréments paysagers, l'accessibilité, la circulation, les stationnements, la santé, l'accueil de seniors, la recomposition des familles, la protection contre le bruit, ...).

Cette opération présente l'avantage de bénéficier de financements de l'État (toujours en raison de la prise de conscience brutale de la nécessité de transformer les structures urbaines devenues humainement insupportables).

Le conseil municipal a consécutivement décidé à l'été 2021 d'habiliter la commune à suspendre si besoin l'examen des demandes de permis de construire dans le périmètre de cette ORT.

Il a ainsi affirmé ainsi une exigence qualitative forte à l'égard des promoteurs immobiliers.

Cette ORT est appelée à évoluer sur de nombreuses années. Vous en serez régulièrement informés.





Projet sentier des Merisiers.

UNE LUTTE DES ÉLUS COMMUNAUX CONTRE LES VÉLLÉITES FONCIÈRES INFLATIONNISTES

Villemaison apparaît comme une commune attrayante pour les familles en raison des conditions de vie proposées (convenons de citer également le niveau scolaire élevé et le fort maillage associatif).

Le marché immobilier est logiquement tendu par des prix élevés. Nous avons assisté à une tentative de surenchère de la part de promoteurs immobiliers offrant des prix exagérément surestimés à des habitants potentiellement vendeurs.

Vos élus ont réagi à ce phénomène d'augmentation provoquée des prix. Ils ont dans un premier temps régulé les projets de construction d'immeubles en limitant la densification (le nombre de logements). **Des projets de massification d'appartements ont été mis en déroute** (pour des raisons de perte d'équilibre économique). Les promoteurs en cause sont aujourd'hui contraints d'expliquer aux propriétaires de terrains que les niveaux de prix initialement promis ne pourront être honorés (« par la faute de la mairie »).

Vos élus ont également décidé de faire intervenir un important établissement d'État (l'EPFIF) chargé d'opérations foncières dans un but d'intérêt général (une convention a été signée à cet effet).

Cet organisme est habilité à exercer des prérogatives de puissance publique particulièrement efficaces (déclaration d'utilité publique, droit de préemption, expropriation,...) destinée à réguler le marché immobilier.

ET L'AVENIR DE L'ANCIEN RESTAURANT DE LA FRÉGATE ?

Répondant aux inquiétudes transmises par de nombreux habitants, vos élus ont décidé de soumettre à cet établissement d'État (l'EPFIF) l'idée de réaménager le terrain de l'ancien restaurant de la Frégate, en proposant d'implanter une maison médicale pluridisciplinaire. À présent, nous attendons que l'EPFIF se prononce.

QUELLES PERSPECTIVES DANS LES MOIS À VENIR ?

Le contexte économique et géopolitique oblige le gouvernement à traiter l'urgence sociale inhérente à la question du logement et des mobilités (le prix de l'habitat et des véhicules). La politique volontariste de lutte contre l'artificialisation des sols a entraîné une raréfaction des parcelles admises à la construction dont les prix se sont enflammés. Les difficultés d'approvisionnement en matériaux accroissent les coûts de construction. Les prescriptions résultant de la réglementation environnementale RE2020 contribuent également à l'augmentation des prix.

La question du logement constitue le sujet national central (aux côtés de celle intéressant l'acquisition de véhicules propres, financièrement inaccessibles pour une fraction majeure de la population).

Nous relevons que le nouveau gouvernement a groupé sous un seul ministère le traitement de la cohésion des territoires (identification des besoins locaux) et de l'écologie. Le risque de conflit d'analyses entre les problématiques intéressant les collectivités locales (conditions de vie des habitants) et le traitement écologique a donc été supprimé.

Nous attendons à ce stade l'annonce du programme gouvernemental. ■

ÉCOGESTONS-NOUS...

Lingettes, les ennemies des canalisations et de l'environnement !

Pratiques au quotidien, les lingettes sont des produits de plus en plus utilisés par les particuliers dans le domaine ménager et le domaine cosmétiques. Le problème, c'est leur très grande résistance à cause de leurs fibres tissées.

À usage unique, on les utilise puis on les jette... Mais où ? Par facilité dans les toilettes !... Elles rejoignent ainsi le collecteur d'eaux usées avant d'atteindre la station d'épuration. Malheureusement elles ne se dissolvent pas une fois mélangées aux eaux usées même si, pour certaines, les fibres sont biodégradables après quelques années !



Les lingettes ne font pas bon ménage avec les réseaux d'assainissement !

Ne vous fiez pas aux arguments des fabricants !

Une fois dans les collecteurs d'eaux usées, associées à la graisse et aux éléments solides, **elles s'enroulent les unes autour des autres et forment des amas de fibres qui**

ralentissent l'écoulement des eaux usées dans les canalisations, voire obstruent totalement les réseaux d'assainissement !

Où doit-on les jeter après utilisation ?

Dans la poubelle, comme les autres déchets. ■ LB

Ne jetez pas vos lingettes dans les toilettes !

La biométhanisation, des résultats prometteurs !

Depuis mi-septembre 2021, une collecte des biodéchets de la cantine du groupe scolaire Bouton a été mise en place. La société Moulinot passe une fois par semaine collecter ces biodéchets.



Depuis le lancement de l'opération, **3 000 kg de biodéchets** ont été valorisés de deux façons :

- **En compost** : environ 230 kg de lombricompost ont été produits
- **En méthanisation** : grâce aux méthaniseurs partenaires, l'équivalent de **4 420 km avec un véhicule roulant au GNV** (gaz naturel véhicule) ont été produits, soit **2 allers-retours Paris-Barcelone** ou l'équivalent de **deux mois d'électricité** pour un logement de 100 m² habité par 4 personnes. ■ LB

vie économique

BIENVENUE

J'ai 2 mots à vous dire



« Confiez-moi vos souvenirs et j'en ferai un livre », telle est la devise de Françoise Lunardi, biographe familiale, membre de l'Académie des Écrivains Publics de France (AEPF), installée à Villemoisson-sur-Orge depuis janvier 2022.

Biographe familial, québécois ?

« J'ai créé J'ai 2 mots à vous dire afin d'offrir à chacun la possibilité de transmettre ses souvenirs à ses proches », indique Françoise Lunardi. Nous avons tous des histoires à raconter, des souvenirs d'enfance, un événement marquant, un voyage au bout du monde, un métier ou un savoir-faire particuliers. Mais

il n'est pas toujours facile de passer à l'écrit pour coucher ces trésors sur le papier. C'est là qu'intervient le biographe familial. Vous lui racontez vos souvenirs, il vous écoute et vous aide à stimuler votre mémoire et à raviver vos souvenirs. Ensuite, il prend la plume pour écrire votre histoire **comme si vous la racontiez vous-même**. À l'issue de ce projet, il vous remet un livre – fabriqué en France – illustré des photos et des documents de votre choix, que vous pourrez offrir à votre entourage. La biographie familiale, c'est aussi **un cadeau unique et original à offrir** à ses parents ou grands-parents. ■



Parler de votre projet lors d'un premier entretien gratuit : contact@jai2motsavousdire.fr
www.jai2motsavousdire.fr - Tél. : 06 60 69 48 94

ACCUEIL DE FAMILLES UKRAINIENNES

La ville a fait preuve d'humanité et d'efficacité

L'agression militaire russe en Ukraine a entraîné le déplacement de millions de personnes qui ont fui les combats. Quand nous avons été sollicités par des familles ukrainiennes qui avaient des liens avec Villemoisson, nous nous sommes immédiatement mobilisés. Le 7 mars, nous avons accueilli deux familles puis une troisième.

Au début du mois de juin, la ville héberge trois familles venant de Kharkiv. Les papas sont restés sur place :

- Une famille constituée de la grand-mère, de la mère et de trois enfants,
- Une famille constituée de la grand-mère, de la mère et deux enfants,
- Une famille avec la mère et un enfant.

Les trois familles ont été installées dans des logements communaux vacants dans les écoles. Des élus, les services techniques et administratifs ont tout mis en œuvre pour permettre leur emménagement très rapidement. Ces logements inoccupés et vides de tout mobilier ont dû être remis en état en urgence par le service technique et le service entretien. Nous avons fait des contrats de location avec gratuité, rétabli les fluides, organisé l'accès au réseau internet...

Les familles arrivaient avec un bagage « cabine ». La ville a donc dû aménager, équiper (litterie, linge de maison, vaisselle...) et meubler ces logements grâce en partie à des dons. La commune remercie les Villemoissonnais pour leur générosité. Des achats ont été effectués pour compléter l'aménagement à hauteur de 3 500 € pour du mobilier, notamment les couchages et de l'électroménager.



Quatre jeunes garçons sont scolarisés à l'école élémentaire Bouton grâce à la mobilisation immédiate du corps enseignant pour lequel il s'agit évidemment d'une charge et d'une responsabilité imprévue.

Toutes ces personnes sont sous le statut de la protection temporaire pour une durée de six mois, ce qui leur permettra d'accéder aux soins, de bénéficier de l'allocation demandeur d'asile et d'exercer une activité professionnelle, ce qui n'est pas encore le cas faute de parler le français. Nous avons aidé à l'organisation de cours de français.

Nous ferons en sorte que ces familles et les enfants se sentent bien à Villemoisson le temps qu'ils seront parmi nous sans que l'on puisse préjuger de l'évolution du pays et des conséquences pour ses habitants. ■

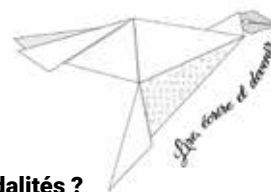
LUTTONS CONTRE L'EXCLUSION

Luttons ensemble contre l'illettrisme

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, le CCAS de Villemoisson va ré-ouvrir l'atelier de lutte contre l'illettrisme dit "La Passerelle". Suite un arrêt dû à la pandémie et au souhait des animatrices de l'atelier de bénéficier d'une retraite bien méritée.

Comment se caractérise l'illettrisme ?

À la différence de l'analphabétisme, l'illettrisme touche des personnes qui ont généralement été scolarisées en France ou dans leur pays d'origine, mais qui éprouvent des difficultés de lecture, d'écriture, de calcul, de raisonnement et de compréhension de textes. Ce phénomène concerne des salariés, des demandeurs d'emploi et des jeunes sortis du système scolaire sans maîtriser la langue. Cela ne se remarque pas forcément au quotidien, mais ces personnes sont en situation d'échec dès qu'il s'agit de lire et écrire.



Quelles sont les modalités ?

L'atelier se déroulera une fois par semaine en matinée. Il sera installé à côté de la médiathèque et des ordinateurs seront mis à disposition des apprenants.

Cet atelier sera gratuit et les inscriptions seront faites au CCAS. Un programme sera proposé incluant des sorties au Ludion et des escapades dans les différentes activités proposées par les associations de la ville.

Comment aider ?

Si vous êtes intéressés par l'animation de cet atelier, n'hésitez pas à contacter Isabelle Grange, adjointe au maire, en charge de ce projet. ■



CCAS :
01 69 51 56 00 - ccas@villemoisson.fr

SORTIES

Les seniors Villemoissonnais chez les ch'ti

Jeudi 12 mai, 6 h du matin, bon pied bon œil pour une cinquantaine de Villemoissonnais pour une escapade dans le ch'nord ! Au programme, visite du Louvre de Lens et déjeuner au Grand Cabaret Hauts-de-France.

Visite du Louvre de Lens : La Galerie du temps, 5 000 ans d'histoire d'un seul regard

Dans un espace ouvert de 3 000 m², la Galerie du temps expose plus de 200 chefs d'œuvre prêtés par le musée du Louvre et le musée du quai Branly - Jacques Chirac. Selon une présentation chronologique allant du 4^e millénaire avant notre ère jusqu'au milieu du 21^e siècle, elle offre un parcours inédit à travers l'histoire de l'art et de l'humanité. Croisant les époques, les techniques et les civilisations, elle permet de contempler différemment les collections du Louvre avec une ouverture sur l'art contemporain. Trois guides passionnées ont commenté quelques pièces maitresses de cette collection exceptionnelle.

Déjeuner au Grand Cabaret Hauts-de-France

Cap ensuite sur le Grand Cabaret où le groupe a déjeuné tout en assistant à un spectacle féérique, digne des plus grands cabarets parisiens avec le tout petit supplément d'âme donné par cette équipe aux commandes depuis maintenant 20 ans ! ■

La journée, alliant culture et divertissement a ravi tous les participants.



PRÉVENTION

ATTENTION CANICULE

Buvez de l'eau et restez au frais

- Évitez l'alcool
- Mangez en quantité suffisante
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
- Mouillez-vous le corps
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19

- Lavez-vous les mains régulièrement
- Portez un masque
- Respectez une distance d'un mètre

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 05 66 66 (appel gratuit) solidarité.senior.gouv.fr • marteau.fr

jeunesse

CLUB-ADOS

C'est la fête à la rentrée !

La REPRISE PARTY du club-ados : une fête de rentrée à vocation de portes ouvertes. ■



i Samedi 10 septembre 14 h à 20 h
 Au programme : Exposition de réalisations, un volet affichage, présentation de la structure, des animations (jeux de plein-air, jeux en bois, Baby-foot Humain, ateliers proposés par des ados...), concert.

SPORTS

Margot, une Villemoissonnaise au Championnat de France de danse sur glace

Margot a débuté le patin à glace à l'âge de 4 ans, par hasard, au détour d'une promenade hivernale. Elle commence en section « détection » puis « compétition ». Ensuite, elle a fait le Championnat de France saison 2018 / 2019, catégorie « Poussin ». Arrivée à Villemoisson-sur-Orge, c'est avec l'Olympic Club de Viry Châtillon (OCDV) qu'elle se classe 1^{re} de sa catégorie après 5 compétitions nationales. Les 16 et 17 avril dernier, elle participe avec une soixantaine de patineuses au Championnat de France à Reims et repart médaillée de bronze. ■



Félicitons et souhaitons à Margot et Jimmy, son partenaire sur la glace, de débiter la saison 2022 / 2023 sous les meilleurs auspices et de rapporter de nombreuses médailles !

Épinay Villemoisson Hand-Ball Club joue la solidarité

Retour sur notre tournoi Solidaire du 22 mai 2022



Ce tournoi a commencé le matin avec les enfants de l'école de handball, leurs parents et leurs coaches qui se sont affrontés. Un moment de partage et de bonheur de voir petits et grands jouer ensemble. Après un petit apéro tous ensemble et une pause déjeuner, c'était aux catégories -12, -14 et -16 ans de prendre place dans ce tournoi. Sur demi-terrain en 4 contre 4, les 8 équipes se sont rencontrées tout au long de l'après-midi.

Au total, plus d'une soixantaine de personnes ont participé à ce tournoi tout au long de la journée. Chaque participant a soutenu l'association Au petit bonheur et de nombreux dons ont été récoltés. Un grand merci aux participants, à nos bénévoles pour l'organisation de ce tournoi et à la mairie de Villemoisson pour nous permettre ces événements. ■

Rendez-vous l'année prochaine pour la nouvelle édition de ce tournoi.

Lutte contre le cancer du sein

L'EVHBC se mobilise et se met en rose pour soutenir la lutte contre le cancer du sein en octobre 2022. Tout au long de ce mois, plusieurs manifestations sportives autour du handball seront proposées sur la commune. Matches d'ouverture et de clôture, matchs amicaux, tournois, festi'filles... Il y en aura pour tous. Toutes ces actions permettront de récolter des fonds qui reviendront à l'association Ruban Rose pour la recherche sur le cancer du sein. Un programme détaillé des manifestations proposées sera disponible courant septembre. ■

Unissons-nous en octobre, tous en rose, pour soutenir cette cause !

Les JO à Villemoisson !

Comme tous les mercredis soir, le DOJO de Villemoisson accueille les judokates et les judokas de FLAM91 pour leur entraînement. Mais le soir du 25 mai dernier, le JCV et Jérémie Garnier son professeur avaient organisé une séance « dédicaces » avec les médaillés Olympiques par équipe des jeux de Tokyo, Alexandre Iddir et Kylian Le Blouch. De nombreux judoka(te)s ont pu approcher les athlètes, se faire prendre en photos avec eux, faire signer leur kimono, et même toucher la médaille.

Ils ont ensuite pu assister au cours qui a suivi avec les autres judokas de FLAM91 dont certains médaillés mondiaux, européens ou nationaux et compléter leur moisson d'autographes. ■

Un grand Merci aux athlètes pour leur gentillesse et leur disponibilité.



Aïkido Club

Le club d'Aïkido de Villemoisson et son professeur Jean-Yves Rosz ont eu le grand plaisir d'accueillir le 25 mai dernier dans notre beau dojo Bruno Gonzales 6^e dan et élève de Christian Tissier. Travail et bonne humeur étaient au rendez-vous pour explorer des points techniques avec cet expert qui représente chaque année l'aïkido au gala des arts martiaux de Bercy. ■

Un grand merci à la municipalité pour avoir permis cet événement !

SALON

Fête des vins et des fromages

Après deux ans d'attente, la Fête des vins et des fromages, organisée par Villemoisson en Fête, a repris ses quartiers au Cosec les 2 et 3 avril derniers pour célébrer sa 25^e édition !

Temps fort de la vie Villemoissonaise chaque année, 2 500 visiteurs étaient au rendez-vous pour découvrir et déguster les produits des plus de 70 producteurs venus de toute la France : un bon moyen de (re)découvrir les nombreuses appellations représentées lors de ces deux journées. La fête des vins est toujours un lieu privilégié pour un échange avec les vignerons eux-mêmes, qui sont tous les ans ravis de partager le fruit de leur terroir avec les visiteurs ! La gastronomie était aussi de la partie : fromages, salaisons, foie gras, huîtres,... chacun a pu trouver son bonheur au détour des différents stands gourmands ! Sans oublier bien sûr la restauration proposée par les bénévoles de VEF !



Dans le cadre du jumelage avec la ville de Bad Schwartau, une délégation de 23 allemands était également présente pour participer à l'événement. Ils ont activement pris part à la fête des vins et ont proposé une dégustation de bières, toujours très appréciée depuis des années par les participants !

Ces deux journées, placées sous le signe de la bonne humeur et la joie de se retrouver, ont été ponctuées par l'animation d'une fanfare, et de nombreux visiteurs sont repartis avec un cadeau sous le bras en répondant aux questions du quiz de VEF tout au long du week-end ! ■

Merci à tous les bénévoles de Villemoisson en Fête, avec le concours de la Mairie, ses services techniques et d'entretien, sans qui cette manifestation ne pourrait pas avoir lieu !

RETROUVAILLES

jumelage

Nos amis allemands sont enfin de retour à la grande Fête des vins et fromages !

Après deux ans d'absence, ils étaient de retour avec toujours le même enthousiasme et de nouvelles personnes !

Reçus par la mairie et toute l'équipe de Villemoisson en fête, les associations de tir, du rucher, de la pétanque, de la gymnastique les allemands ont passé un excellent week end selon leurs dires ! Les professeurs de français ont fait spécialement le déplacement pour rencontrer M. le Maire et M. Léon principal du collège Blaise Pascal pour relancer les échanges entre nos établissements scolaires. Pour notre grand plaisir, le jumelage continue, se renouvelle avec de nouveaux membres et de nouveaux projets. ■



Sortir à Villemoisson

Pour plus d'infos : villemoisson.fr et [facebook.com/villemoisson](https://www.facebook.com/villemoisson)

ANIMATION

Mercredi 13 juillet à partir de 20 h

Fête Nationale

Par la mairie

→ Parc des Érables

20 h : Apéritif du maire - Restauration par VEF

23 h : Feu d'artifice et bal populaire

Bal populaire jusqu'à 2 h du matin

Restauration par VEF



© Grégoire Béraud / Unsplash

ANIMATION

septembre

Samedi 3 septembre
10 h / 17 h

Journée des associations

Par la mairie - Service vie associative

→ Salle polyvalente des Érables



ANIMATION

Samedi 10 septembre / 14 h

La Reprise Party du club-ados

Par la mairie - Service jeunesse

→ Club-ados – Face au parc Lussiana

ANIMATION

Samedi 17 septembre / 14 h 30

Journée du patrimoine

Par Urbanisme et Qualité de Vie à Villemoisson

→ Kiosque à musique

MUSIQUE

Samedi 17 septembre / 20 h 30

Les concerts de poche

Par la mairie – Service culturel

→ Le Ludion



ANIMATION

Dimanche 18 septembre
11 h - 18 h 30

Kermesse paroissiale

par Les Amis de Saint-Joseph

→ Parc des Érables

